DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 08 OCTOBRE 2026

Délibération n°2026.10.328

Révision des délibérations n°169 du 19 septembre 2024, n°284 du 19 décembre 2024, n°93 du 28 mai 2025 et n°103 du 2 juillet 2025 fixant les conditions d'attribution du RIFSEEP aux agents communautaires

LE HUIT OCTOBRE DEUX MILLE VINGT SIX à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 02 octobre 2026
Secrétaire de Séance: Magali SAINT HILAIRE

Membres en exercice: **75**
Nombre de présents: **65**
Nombre de pouvoirs: **8**
Nombre d'excusés: **2**

Membres présents : Sabrina AFGOUN, Brigitte BANIZETTE, Eric BIOJOUT, Karine BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Thierry BOUILLEAU, Fadila BOUTAYEB, Catherine BRIE, Michel BUISSON, Christine CAMUS, Stéphane CHAPEAU, Jean-Claude COURARI, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Gérard DESAPHY, Fabienne DOUCET, Laurent DUGUE, Nathalie DULAIS, Matthieu DUSSAIGNE, François ELIE, Jean-Luc FOUCHIER, Maud FOURRIER, Ludovic GERBOU, Hélène GINGAST, Michel GOMEZ, Thierry HUREAU, Pascal JAUMARD, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Daniel MAGNIER, Lionel MAHERAULT, Annie MARAIS, Annie MARC, Stéphanie MARCHAND, Patrick MARDIKIAN, Jean-Luc MARTIAL, David MERCIER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Philippe MONJARRET, Bénédicte MONTEGU, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Coralie PASQUIER, Dominique PEREZ, Thierry PERONNAUD, Yannick PERONNET, Anne-Aziliz PETIT-LOUBOUTIN, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Calixte ROCHETEAU, Damien RONDEAU, Hugo ROUGIER, Gérard ROY, Magali SAINT HILAIRE, Morgan VANDESTICK, Maryline VINET, Lucy VIOLIN, Elise VOUVET, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Aurélie ZADRA, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir : Sarah AMRANI à Anne-Aziliz PETIT-LOUBOUTIN, Guillaume CHUPIN à Gérard DESAPHY, Jérôme GRIMAL à François NEBOUT, Rémi HUMBERT à Damien RONDEAU, Samantha LANDREAU à Pascal MONIER, Michaël LAVILLE à Xavier BONNEFONT, Charlène MESNARD-CALMELS à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Jean-Philippe POUSSET à Elise VOUVET,

Excusé(s): Jean-Luc BEURCQ, Hortense CHARTIER-CHEVALERIAS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20261008-2026_10_328-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/10/2026
Publication : 19/10/2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 OCTOBRE 2026	**DÉLIBÉRATION N°2026.10.328**

Rapporteur : Monsieur BIOJOUT

REVISION DES DELIBERATIONS N°169 DU 19 SEPTEMBRE 2024, N°284 DU 19 DECEMBRE 2024, N°93 DU 28 MAI 2025 ET N°103 DU 2 JUILLET 2025 FIXANT LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DU RIFSEEP AUX AGENTS COMMUNAUTAIRES

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UNE AGGLO QUI DEVELOPPE ET PREND SOIN DE SES RESSCES AU SERVICE DES POL CTAIRES ET DES CITOYENS

Ambition : NON VENTILÉ

Enjeux : [99999 -9) NON VENTILÉ]

Par délibérations n°169 du 19 septembre 2024, n°284 du 19 décembre 2024, n°93 du 28 mai 2025, et n°103 du 2 juillet 2025, le conseil communautaire a approuvé le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) des agents communautaires.

La présente délibération a pour objet de proposer les ajustements suivants sur le RIFSEEP :

- Intégration de la PFA (prime de fin d'année) dans le RIFSEEP,
- Mise à jour du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel de la collectivité (prenant en compte la réforme des emplois administratifs supérieurs de direction de la FPT),
- Mise en place d'une mission spécifique de 20 € mensuelle pour reconnaître l'engagement des agents volontaires en qualité de facilitateur interne en intelligence collective et membre du réseau graine d'idées.

1- Intégration de la PFA (prime de fin d'année) dans le RIFSEEP

Contexte :

La communauté d'agglomération de GrandAngoulême a été destinataire d'un rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes (CRC), lequel formule une recommandation relative à la gestion de nos ressources humaines.

En l'espèce, la juridiction financière considère que le versement de la prime annuelle ne repose sur aucune délibération institutionnelle antérieure à la loi n°84-53 du 24 janvier 2024 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, excluant ainsi la qualification d'avantage acquis au sein de cette loi. Faute de fondement légal, la Chambre caractérise l'irrégularité du versement de cette prime mais ouvre, toutefois, la perspective de l'intégrer au sein du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20261008-2026_10_328-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/10/2026
Publication : 19/10/2026

Proposition :
Suivant les recommandations de la CRC, il est proposé d'intégrer le montant annuel de la prime de fin d'année (représentant 856 € brut au titre de l'année 2026) dans le montant de l'IFSE socle pour l'ensemble des groupes de fonctions. Le montant annuel minimum de l'IFSE est ainsi majoré afin de compenser strictement la suppression de la prime annuelle mais demeure inférieur au plafond annuel pour l'ensemble des groupes de fonctions.

Modalités de versement :
L'IFSE socle sera versée mensuellement selon le calendrier suivant :
11 mensualités identiques et une 12ème au mois de novembre abondée de 856 € brut. Ce montant sera proratisé en fonction du temps de travail de l'agent. En cas de départ ou d'arrivée en cours d'année, l'IFSE de l'agent sera proratisée selon son temps de présence sur l'année. Le versement sera réalisé sur le dernier mois de paie de l'agent pour les départs qui interviendront dans l'année.

Les autres dispositions concernant l'IFSE demeurent applicables.

Attribution individuelle :
L'autorité territoriale est chargée de fixer, par arrêté, le montant individuel annuel d'IFSE attribué à chaque agent compte-tenu de son groupe de fonctions d'appartenance.

Ces dispositions prendront effet à compter du 1er janvier 2027. A titre transitoire pour l'année 2026, il est décidé, au titre du CIA, d'attribuer 856 euros à l'ensemble des agents bénéficiaires du RIFSEEP dans les mêmes conditions que la précédente prime versée en novembre.

2- Mise à jour du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel de la collectivité (prenant en compte la réforme des emplois administratifs supérieurs de direction de la FPT)

Contexte général de la réforme :
L'État a réformé l'ensemble de son encadrement supérieur à partir du 1er janvier 2023 à travers la création du corps des administrateurs de l'État et la modification des règles de classement, d'avancement et de rémunération. Cette réforme repose sur une grille indiciaire unique et met fin au principe de la double carrière qui distinguait carrière dans le grade et carrière dans l'emploi fonctionnel de direction.
La transposition de cette réforme dans la fonction publique territoriale est entrée en vigueur le **1er juillet 2026**. Les emplois fonctionnels seront désormais répartis en quatre niveaux et leur régime indemnitaire est revalorisé, pour compenser strictement de la perte de la NBI et de la prime de responsabilité des emplois de direction.

Champ d'application territorial :
La réforme concerne les emplois administratifs supérieurs des collectivités territoriales et établissements publics locaux assimilés à partir de 40 000 habitants. Cela inclut les DGS, les DGA ainsi que les autres emplois fonctionnels administratifs supérieurs définis dans le décret.

Contenu de la réforme pour la fonction publique territoriale :
Le décret n°2026-487 du 10 juin 2026 crée un régime indemnitaire propre aux « emplois administratifs supérieurs de la fonction publique territoriale ». Il repose sur deux parts. La

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20261008-2026_10_328-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/10/2026
Publication : 19/10/2026

première tient compte des fonctions, des sujétions et de l'expertise (IFSE). La seconde correspond à un complément indemnitaire annuel lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir (CIA). Les plafonds applicables sont ceux fixés pour l'État, conformément à l'annexe 3 du décret modifié du 6 septembre 1991.

La nouvelle bonification indiciaire et la prime de responsabilité sont supprimées pour les emplois concernés :
La NBI jusqu'alors servie, ainsi que la prime de responsabilité des emplois fonctionnels seront intégrées dans le calcul de la nouvelle indemnité de fonctions, sujétions et d'expertise au titre du RIFSEEP.

Tableau des plafonds indemnitaires applicables à la collectivité :

Fonction	Niveau	IFSE maximale annuelle	CIA maximal annuel	Total maximal
Directeur général des services	Niveau 3	77 000 €	33 000 €	110 000 €
Directeur général adjoint	Niveau 4	63 000 €	27 000 €	90 000 €

Les montants d'IFSE socle sur les autres groupes fonctionnels sont maintenus ainsi que les primes spécifiques liées aux métiers.
Ainsi les évolutions suivantes sont proposées (voir annexe jointe).

3- **Il est proposé la mise en place d'une mission spécifique de 20 € mensuelle pour reconnaître l'engagement des agents volontaires en qualité de facilitateur interne en intelligence collective et membre du réseau graine d'idées** avec ajout dans l'annexe 3 relative à l'IFSE : part complémentaire missions spécifiques.

Vu la délibération n°169 du 19 septembre 2024,

Vu la délibération n°284 du 19 décembre 2024,

Vu la délibération n°93 du 28 mai 2025,

Vu la délibération n°103 du 2 juillet 2026,

Je vous propose :

D'ADOPTER la révision des délibérations n°169 du 19 septembre 2024, n°284 du 19 décembre 2024, n°93 du 28 mai 2025 et n°103 du 2 juillet 2025 fixant les conditions d'attribution du RIFSEEP aux agents communautaires telles que présentées ci-dessus à compter du 1er janvier 2027.

D'APPROUVER les nouveaux montants de régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) définis ci-dessus et les annexes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20261008-2026_10_328-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/10/2026
Publication : 19/10/2026

D'ABROGER les dispositions antérieures qui sont modifiées par la présente délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Président à fixer les attributions individuelles par arrêté dans le respect des montants et modalités déterminés ci-dessus.

DE DONNER DELEGATION à Monsieur le Président pour modifier les annexes ou en créer de nouvelles, après consultation du comité social, de sorte que les évolutions d'origine législatives, réglementaires ou internes soient mise en œuvre sans délai.

DE PREVOIR les crédits correspondants aux budgets principal et annexes.

Pour : 73 **Contre :** 0 **Abstention :** 0 **Non votant :** 0	**APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20261008-2026_10_328-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/10/2026
Publication : 19/10/2026

GF	Libellé	FAMILLE	Descriptif	type de grades concernés	Montant IFSE annuel minimal en euros brut	Plafond réglementaire IFSE annuel en euros brut	Plafond reglementaire CIA annuel en euros brut
10	**Emploi fonctionnel**	**STRATEGIQUE**	DGS d'un EPCI de 40 000 à 400 000 habitants	Niveau 3	**32056** 11 mensualités à 2600 et 1 mensualité à 3456	77000	33000
			DGA des services des EPCI à fiscalité propre et EPT entre 80 000 et moins de 150 000 habitants	Niveau 4	**24856** 11 mensualités à 2000 et 1 mensualité à 2856	63000	27000
			DGST 80 000 à 150 000 habitants.	Ingénieur en chef		42330	7470
20	**Directeur compétence majeure**	**STRATEGIQUE**	Cadre supérieur assurant le pilotage de plusieurs directions ou services en vue de définir et décliner une compétence obligatoire ou une compétence majeure de la communauté évaluée au regard du volume d'agents encadrés, du budget géré, des missions de pilotage, suivi et contrôle de DSP ou de gestion d'équipements communautaires majeurs.	ADMINISTRATEUR	**16456** 11 mensualités à 1300 et 1 à 2156	45400	11350
				ATTACHE		32130	5670
				INGENIEUR EN CHEF		42330	7470
				INGENIEUR		36000	6350
21	**Directeur fonctionnel**	**STRATEGIQUE**	Cadre supérieur assurant le pilotage d'un ou plusieurs services en vue de définir et décliner une politique publique ou d'assurant des missions de soutien stratégique aux autres directions de la collectivité ou de direction d'un équipement communautaire majeur de l'EPCI), directeur politique publique. Le poste suppose le portage de la politique en lien avec les élus comme l'ensemble des parties prenantes, internes et externes. L'activité nécessite des connaissances approfondies ou expériences avérées d'un domaine professionnel nécessaires à la bonne application de référentiels professionnels. Dépend directement d'un membre de la DG ou d'un directeur de compétence majeure.	ADMINISTRATEUR	**12856** 11 mensualités de 1000 et 1 mensualité de 1856	45400	11350
				ATTACHE		32130	5670
				INGENIEUR EN CHEF		42330	7470
				INGENIEUR		36000	6350
				CADRES TERRITORIAUX DE SANTE PARAMEDICAUX		25000	4500
30	**chef de service**	**APPUI ET PILOTAGE**	Responsabilité de coordonner, gérer et contrôler un service, rôle de conseil ou d'interprétation dans leur domaine de spécialité, qui les amènent à être référent fonctionnel d'un outil métier. L'activité nécessite des connaissances approfondies ou expériences avérées d'un domaine professionnel nécessaires à la bonne application de référentiels professionnels	ATTACHE	**11056** 11 mensualités à 850 et 1 à 1706	25500	4500
				INGENIEUR		31450	5550
				REDACTEUR		17480	2380
				TECHNICIEN		19660	2680
				CONSEILLER DES APS		23000	4058
				BIBLIOTHECAIRE		27200	4800
31	**Responsable d'équipe ou adjoint au chef de service**	**OPERATIONNEL**	Responsable ayant la mission de s'assurer de la réalisation des objectifs fixés par la direction grâce au travail de l'ensemble de son équipe en orchestrant les tâches en fonction de leur durée, de leur importance mais également de leur enchainement. Contrôle l'exécution des missions par des agents OU adjoint au responsable dans les missions de coordination, gestion et contrôle d'une direction, d'un service ou d'un équipement	EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	**8056** 11 mensualités à 600 et 1 à 1456	13000	1560
				REDACTEUR		17480	2380
				TECHNICIEN		19660	2680
				AGENT DE MAITRISE		11340	1260
				ADJOINT TECHNIQUE		11340	1260
				EDUCATEUR DES APS		17480	2380
				ANIMATEUR		16015	2185
				BIBLIOTHECAIRE		27200	4800
				ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE		16720	2280
				ADJOINT ADMINISTRATIF		11340	1260
32	**Adjoint au responsable d'équipe**	**OPERATIONNEL**	Adjoint au responsable dans les missions de coordination, gestion et contrôle de l'équipe. Gère et anime une ou plusieurs équipes de collaborateurs. Il est le garant de la réglementation hygiène et sécurité.	EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	**6256** 11 mensualités à 450 et 1 à 1306	13000	1560
				REDACTEUR		17480	2380
				TECHNICIEN		19660	2680
				AGENT DE MAITRISE		11340	1260
				ADJOINT TECHNIQUE		11340	1260
				EDUCATEUR DES APS		17480	2380
				ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE		16720	2280
33	**Cadre de gestion et d'appui**	**APPUI ET PILOTAGE**	Cadre administratif dont la mission consiste à jouer un rôle de support administratif et financier auprès d'une DGA, d'une direction ou d'un équipement. Profil polyvalent sur les missions administratives (marchés publics, finances, RH,...) ou assistante DGS, DGA, cabinet	ATTACHE	**7456** 11 mensualités à 550 et 1 à 1406	32130	5670
				REDACTEUR		17480	2380
				ADJOINT ADMINISTRATIF		11340	1260
40	**Directeur de projet**	**STRATEGIQUE**	Cadre supérieur ayant pour mission le pilotage, la coordination et l'animation de projet stratégique pour la communauté. Il apporte son expertise et son appui à la prise de décisions stratégiques et assure la coordination entre la direction générale, les services, les partenaires publics/privés. Il communique avec l'exécutif ou le bureau communautaire sur l'avancée et l'état du projet.	ADMINISTRATEUR	**12856** 11 mensualités de 1000 et 1 mensualité de 1856	42330	7470
				ATTACHE		32130	5670
				INGENIEUR EN CHEF		42330	7470
				INGENIEUR		36000	6350
				CONSERVATEUR DU PATRIMOINE		31450	5550

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20261008-2026_10_328-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/10/2026
Publication : 19/10/2026

41	**Chef de mission**	**APPUI ET PILOTAGE**	Cadre chargé d'étudier ou suivre une question déterminée et de proposer des actions en vue de participer à la réalisation des objectifs fixés par la feuille de route. Peut disposer d'un soutien administratif, technique, logistique ou de développement au suivi de la mission. Pilote un budget spécifique à la mission, représente la collectivité au titre de sa mission et est le référent administratif de l'élu. Dispose d'une expérience, formation qui le légitime dans le suivi de cette mission	ATTACHE	**9856** 11 mensualités à 750 et 1 à 1606	32130	5670
				INGENIEUR		36000	6350
42	**Chef de projet/chargé d'opération**	**APPUI ET PILOTAGE**	Cadre expérimenté assurant la plénitude du pilotage d'un ou plusieurs projets (choix de la méthode, solutions techniques, animation de la méthode, pilotage des expertises métiers associées, capacité de conviction et de communication des partenaires)	ATTACHE	**8056** 11 mensualités à 600 et 1 à 1456	32130	5670
				INGENIEUR		36000	6350
				TECHNICIEN		19660	2680
				REDACTEUR		17480	2380
				ADJOINT ADMINISTRATIF		11340	1260
43	**Chargé de développement**	**OPERATIONNEL**	Poste dont la mission vise à développer des relations partenariales avec des institutions externes dans le but de développer un ou plusieurs axes de politique publique de la communauté (recherche de partenariats, création de dispositifs, ...)	ATTACHE	**6856** 11 mensualités à 500 et 1 à 1356	32130	5670
				INGENIEUR		36000	6350
				TECHNICIEN		19660	2680
				REDACTEUR		17480	2380
				ADJOINT ADMINISTRATIF		11340	1260
44	**Référent d'activité**	**APPUI ET PILOTAGE**	Gestion autonome et exclusive d'un volet d'activité justifiant une compétence spécifique pour laquelle un niveau d'expertise est demandée (dossier ne pouvant être attribué à un autre collaborateur du service en l'absence du titulaire du poste). Agent spécialisé dans un domaine d'expertise dont la compétence fait autorité pour sa direction ou un portefeuille de direction dont il a la charge	ATTACHE	**6856** 11 mensualités à 500 et 1 à 1356	32130	5670
				INGENIEUR		36000	6350
				PSYCHOLOGUE		20400	3600
				PSYCHOMOTRICIEN		19480	3440
				TECHNICIEN		19660	2680
				REDACTEUR		17480	2380
				AGENT DE MAITRISE		11340	1260
				ADJOINT ADMINISTRATIF		11340	1260
50	**Poste d'instruction/et/ou expertise dans un domaine spécifique**	**OPERATIONNEL**	Gestionnaires ou techniciens ayant une maîtrise experte dans un ou plusieurs domaines qu'ils instruisent et appliquent. Poste à compétences administratives/techniques chargé de la gestion de dossiers exigeant une forte technicité dans la maîtrise d'un référentiel juridique et/ou technique complexe, demandant initiative et autonomie individuelle dans le respect des procédures, de la dynamique du travail en équipe.	TECHNICIEN	**6256** 11 mensualités à 450 et 1 à 1306	19660	2680
				REDACTEUR		17480	2380
				AGENT DE MAITRISE		11340	1260
				ADJOINT ADMINISTRATIF		11340	1260
				ADJOINT TECHNIQUE		11340	1260
51	**ETAPS/AP/Animateur ALSH**	**OPERATIONNEL**	Animateur /Educateur qui conçoit, anime et encadre des activités, responsabilité de la sécurité physique d'autrui	ANIMATEUR	**6256** 11 mensualités à 450 et 1 à 1306	16015	2185
				EDUCATEUR DES APS		17480	2380
				AUXILIAIRE DE PUERICULTURE		9000	1230
				ADJOINT D'ANIMATION		11340	1260
				OPERATEUR DES APS		11340	1260
52	**Autres animateurs**	**OPERATIONNEL**	Animateur qui conçoit, propose et met en œuvre des activités dans le cadre du projet de service ou d'équipement	ADJOINT D'ANIMATION	**5656** 11 mensualités à 400 et 1 à 1256	11340	1260
				OPERATEUR DES APS		11340	1260
				ADJOINT TECHNIQUE		11340	1260
				ADJOINT DU PATRIMOINE		11340	1260
60	**Gestionnaire administratif / gestionnaires comptables**	**OPERATIONNEL**	Préparation, suivi et contrôle dans un domaine spécifique - Poste à compétences administratives (règles administratives, bureautiques, comptables...) chargé de la gestion de dossiers exigeant une compétence métier	REDACTEUR	**5416** 11 mensualités à 380 et 1 à 1236	17480	2380
				ADJOINT ADMINISTRATIF		11340	1260
				ADJOINT TECHNIQUE		11340	1260
61	**Gestionnaire technique**	**OPERATIONNEL**	Postes opérationnels spécialisés - Poste de maîtrise technique d'un métier garantissant sa capacité à suivre des dossiers de réalisation technique - nécessité d'une certification ou habilitation	ADJOINT TECHNIQUE	**5416** 11 mensualités à 380 et 1 à 1236	11340	1260
70	**Postes opérationnels qualifiés et pénbilité du métier**	**OPERATIONNEL**	Postes à compétences techniques de base, dont ripeurs, agents de collecte et de nettoyage des bennes, et postes à compétences administratives de base	ADJOINT ADMINISTRATIF	**5176** 11 mensualités à 360 et 1 à 1216	11340	1260
				ADJOINT TECHNIQUE		11340	1260
71	**Poste d'application**	**OPERATIONNEL**	Postes d'application - Prise de poste rapide, sans prérequis particuliers	ADJOINT TECHNIQUE	**4696** 11 mensualités à 320 et 1 à 1176	11340	1260

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20261008-2026_10_328-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/10/2026
Publication : 19/10/2026